



ADHESION (Renouvellement)
BASE DE LOISIRS-ETANGS DE CERGY
SAISON 2024-20245

(Du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025)

NOM :

PRENOM :

Documents joints :

-chèque de 17 euros pour la cotisation (à l'ordre de Paliers 95).

-chèque de 10 euros pour la caution du badge (à l'ordre de paliers 95)

-photo.

Conditions d'accès

Période :

-**Toute l'année** : la nage et la plongée peuvent se pratiquer tous les jours du lever au coucher du soleil.

-**De Juin à Août** : pendant les week-ends et jours fériés, la nage et la plongée sont possibles jusqu'à 13h uniquement.

Lieu de pratique :

Du ponton de la surveillance plan d'eau en évoluant vers l'étang des Eguerêts.

Réglementation :

- Nage pratiquée de préférence en binôme
- Nage interdite sur l'étang de la folie sauf manifestation
- Port du bonnet « Ile de Loisirs » obligatoire pour la nage
- Tenue adaptée (shorty, combinaison)